



APPEL A PROJETS PROGRAMMATION 2014



Awala-Yalimapo



Plie Guyane
BP580 - 97334 CAYENNE CEDEX
Téléphone : 0594 28 93 40 Fax : 0594 38 59 16
Courriel : plieguyane@orange.fr
Blog : plieguyane.overblog.com



Cet appel à projet, permet aux associations et aux collectivités d'élaborer des propositions d'ateliers chantiers d'insertion favorisant le retour à l'emploi durable des publics en difficultés. Ceux-ci, résidant au sein d'une des communes adhérentes au PLIE Guyane, manifestent une volonté et une capacité à se mobiliser dans un parcours d'insertion professionnelle. Ils répondent à l'un des critères suivants : **être Demandeur d'Emploi de Longue Durée, jeune sans qualification, allocataire des minimas sociaux, travailleur handicapé ou présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.**

L'emploi durable est défini comme un CDI, un CDD de plus de 6 mois ou une entrée en formation qualifiante. Une sortie est considérée comme positive, si la personne est toujours en poste 6 mois après la signature de son contrat.

Procédure de réponse

La démarche de réponse prendra la forme suivante :

- ➔ Le dossier de réponse à l'appel à projets du dispositif PLIE 2014, intitulé « dossier unique d'instruction » doit nous être retourné au plus tard le 16 novembre 2013 (cachet de la poste faisant foi) en 2 exemplaires « papier » originaux à l'adresse suivante –**PLIE Guyane BP580 - 97334 CAYENNE CEDEX**
- ➔ et une version électronique à l'adresse suivante : plieguyane@orange.fr

Celui-ci est composé de cinq fichiers :

- Un fichier (Word) de Dossier Unique d'Instruction,
- Un fichier (Word) du Plan de formation des salariés en insertion,
- Un fichier (Word) de Programmation trimestrielle des activités,
- Un fichier (Excel) de Tableau de démarrage d'action,
- Un fichier (Excel) de Répartition prévisionnelle de financement,



Ces documents vous seront envoyés par mail à votre demande et sont téléchargeables sur le blog du PLIE : plieguyane.overblog.com.

Procédure de validation de la programmation 2014

Les critères de validation prendront en compte :

- la conformité des projets aux orientations du comité de pilotage,
- la qualité et la plus value de l'action au regard des publics cibles du PLIE
- la performance de l'action au regard des objectifs de retour à l'emploi durable du PLIE,
- le montant de la subvention par bénéficiaire,
- la cohérence et la complémentarité des projets avec les actions existantes
- les orientations des cofinanceurs (cofinancements), et le respect des orientations du protocole PLIE
- la démarche partenariale liée au projet.

Chaque opérateur ayant déposé un dossier, recevra une notification de dépôt.

Après vérification de la conformité et complétude du dossier (demande de subvention signée et tamponnée, plan de financement et annexes correctement renseignés), un certificat de recevabilité sera adressé à l'opérateur.

A cette occasion, l'équipe d'animation, de suivi et de gestion pourra être amenée à demander des précisions et/ou des pièces complémentaires.

La Commission de Programmation et de Sélection des Projets (CPSP) se réunira afin de sélectionner les projets de chantier d'insertion constituant la programmation du dispositif pour l'année 2014. Une notification sera alors adressée aux bénéficiaires sélectionnés.



Chaque projet retenu dans le cadre de la programmation 2014 du PLIE donnera lieu à la signature d'une convention annuelle

De façon générale, cette programmation vise à renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations. Ainsi, le PLIE Guyane contribue à faciliter l'émergence et la consolidation de l'offre d'insertion durable mais également à développer des actions d'insertion dans l'emploi et de lutte contre les exclusions.

Elle vise le retour à l'emploi des jeunes, adultes, bénéficiaires des minima sociaux, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans le cadre des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales. Cet objectif demandera une mise en synergie et un travail en réseau dans la durée pour une meilleure garantie territoriale.

De plus, chaque bénéficiaire prend acte des obligations lui incombant, en l'occurrence :

- le respect des obligations de publicité
- la participation aux travaux d'évaluation
- la conservation des pièces relatives au suivi et au contrôle de l'opération cofinancée et en particulier toutes les pièces justificatives non comptables afférentes aux factures acquittées
- la remise de tout élément de gestion.

Plie Guyane

BP580 - 97334 CAYENNE CEDEX

Téléphone : 0594 28 93 40 Fax : 0594 38 59 16

Courriel : plieguyane@orange.fr

Blog : plieguyane.overblog.com



Orientations Prioritaires

Le PLIE GUYANE a établi en lien avec les collectivités, les orientations prioritaires suivantes

- Les Ateliers Chantiers d'Insertion favorisant prioritairement les savoirs de base et la remobilisation
- Les Ateliers Chantiers d'Insertion à caractère innovant

- Activités de production en lien avec le bâtiment et les travaux publics
- Activités de production en lien avec le développement des services à la personne
- Activités de production en lien avec le tourisme et la valorisation du patrimoine
- Activités de production en lien avec l'agriculture et l'artisanat

Ces orientations n'excluent pas la présentation de projet dont la thématique n'est pas mentionnée.

Le PLIE se positionne dans l'ingénierie de projet et favorisera des initiatives nouvelles et expérimentales permettant la mobilisation et le retour à l'emploi durable des personnes en difficulté.

Plie Guyane

BP580 - 97334 CAYENNE CEDEX

Téléphone : 0594 28 93 40 Fax : 0594 38 59 16

Courriel : plieguyane@orange.fr

Blog : plieguyane.overblog.com